



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cormorans

Question écrite n° 44267

Texte de la question

M. Charles de Courson rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que Monsieur Heinz Kindermann, député européen, a été rapporteur, le 10 novembre 2008, auprès de la commission compétente en matière de pêche, d'une proposition de résolution du Parlement européen sur « l'établissement d'un plan européen de gestion des cormorans permettant de réduire l'impact croissant des cormorans sur les ressources halieutiques, la pêche et l'aquaculture (n° 2008-2177(INI)) ». Il souhaite savoir de quelle manière l'État français compte appuyer la Commission pour mettre en oeuvre les préconisations votées par le Parlement européen le 4 décembre 2008, suite au rapport de Monsieur Kindermann.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture et de la pêche a été appelée sur la position que l'État français a adoptée auprès de la Commission européenne pour appuyer les préconisations du rapport Kindermann. Conjointement avec le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le ministère de l'agriculture et de la pêche a soutenu la mise en place d'un groupe de travail en charge de l'établissement d'un plan de gestion européen des cormorans. La France participe activement à ce groupe qui a déjà établi l'état des lieux et recensé les meilleures mesures mises en place par les États membres pour limiter la reproduction de cette espèce.

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44267

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2448

Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4213